



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 AVRIL 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Sont présents : M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 10 h 16)
M^{me} Anne-Marie Decelles, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal
- Invités présents : M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (10 h 46 à 11 h 08)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Clyde Crevier, ing., M. Ing., PMP, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Patrice Dupuis, ing. directeur général – STTR
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associé (départ : 11 h 44)
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – participation publique (départ : 10 h 10) M.
Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse (départ :
10 h 30)
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M^{me} Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières
M^{me} Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (départ : 10 h 51)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
(arrivée : 9 h 45)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (10 h 47 à 10 h 57)
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
- Absences : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale
M. Michel Blais, citoyen
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant
M^{me} Maude Desrosiers, ing.
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption et modification du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du mémoire en sécurité routière de l'AQTr

M. Clyde Crevier, à titre de directeur de la Table d'expertise Sécurité routière de l'AQTr, présente le mémoire produit par cette table. Il explique que la sécurité des automobilistes s'est beaucoup améliorée au cours des dernières décennies, mais ce, à un rythme plus rapide que celle des piétons ou des cyclistes.

M. Crevier explique que la gestion traditionnelle de la mobilité visait la fluidité de la circulation alors que l'approche « Vision Zéro » vise plutôt la sécurité routière. Les collisions graves ou mortelles passent d'inévitables à inacceptables, la responsabilité n'incombe plus aux victimes, mais à tous les acteurs et les actions deviennent préventives plutôt que réactives. Les transports plus sécuritaires ainsi que les transports en commun sont plus valorisés, puisqu'ils représentent un risque plus faible par rapport à l'auto solo.

Un cadre provincial de rues complètes est également proposé afin d'uniformiser certaines balises en matière d'aménagement de rues. Des mesures de sécurité propres aux véhicules lourds sont également présentées par M. Crevier, dont une modification permettant de détourner les piétons de sous les essieux arrière des camions en cas de collision.

Les membres du comité discutent du changement de culture qu'impliquent le virage en sécurité routière proposé par la table d'expertise, de la disponibilité des budgets pour mettre en place ces recommandations et de la possibilité d'implanter les mesures de sécurité aux véhicules lourds de la Ville. Il est proposé que la présentation soit publiée sur le site de la Ville. Mme Cynthia Simard répond que cette publication peut être faite si le contenu de la présentation constitue une orientation officielle prise par la Ville, mais autrement, le site web de la Ville ne devrait pas être utilisé comme un site de références externes et qu'il n'y a aucune recommandation à cet effet.

5. Problématique de stationnements aux différentes casernes

M. Dany Cloutier explique que plusieurs automobilistes stationnent leurs voitures sur le terrain des casernes de pompiers et entravent ainsi leur travail. Il propose que le règlement sur la circulation et le stationnement soit modifié afin d'interdire le stationnement sur les terrains des casernes, à l'exception de certaines cases de stationnement réservées aux visiteurs et employés.

Les membres du comité comprennent la problématique présentée par M. Cloutier et abondent dans le même sens. Ils désirent également que le règlement soit modifié afin d'assurer l'efficacité des déplacements de véhicules d'urgence.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la modification du Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement sur les terrains des casernes de pompiers, à l'exception des cases réservées aux visiteurs prévues à cet effet. Approuvé à l'unanimité.

6. Interdiction de stationner sur la rue des Berges

M. Patrice Gingras demande une recommandation pour que le Règlement sur la circulation et le stationnement soit modifié afin d'interdire le stationnement en tout temps sur la rue des Berges, entre les mois de mai et d'octobre, du côté de la rue où il y a les maisons.

Mme Pascale Alberne-Lahaie explique aux membres du comité la problématique vécue par les citoyens résidant sur cette rue. De nombreuses personnes y stationnent leurs véhicules afin d'accéder à la rivière Saint-Maurice pour y pratiquer des sports aquatiques, dérangeant par le fait même les résidents en raison de la circulation et de l'achalandage. Elle mentionne que les citoyens résidant sur la rue préfèrent que le stationnement soit interdit du côté de la rivière, non pas du côté des maisons. Elle demande s'il est possible qu'il soit recommandé que le stationnement soit interdit de ce côté de la rue. Le plan de la localisation des stationnements interdits de ce côté fourni par la direction du génie tel que demandé par Mme Alberne-Lahaie est annexé au présent procès-verbal.

Les membres du comité débattent à savoir de quel côté de la rue le stationnement devrait être interdit. Les fonctionnaires recommandent l'interdiction du côté des maisons, non pas du côté de la rivière.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la modification du Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement sur le côté de la rivière de la rue des Berges, du mois de mai au mois d'octobre. Approuvé à l'unanimité.

Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.

[...]

Levée de la séance

La rencontre se termine à 11 h 51.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste

ANNEXE I

PLAN DU STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE DES BERGES

(Point 6)

